

## Elaboration d'une charte du citoyen

# PARTICIPATION DES HABITANTS

### Elaboration d'une charte du citoyen

**Les démarches actuelles qui s'initialisent à la Réunion sur les éco-quartiers envisagent un véritable développement de la participation des habitants, de la conception à la gestion, à l'évolution et à la citoyenneté participative.**

**L'exemple du modèle de charte du citoyen développé par Aster Conseil pour la ZAC Beauséjour/Sainte-Marie. Maître d'ouvrage : CBo Territoria.**

#### 1. Gouvernance

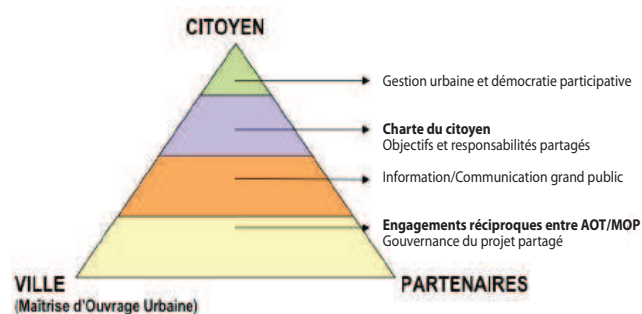
Concrètement pour chaque projet, chaque groupe d'acteurs et chaque sociologie d'organisation, il faut, tout en s'inspirant de ce qui a pu être mis en œuvre par ailleurs, inventer, voire expérimenter un dispositif de gouvernance adapté.

Ces dispositifs s'inscrivent dans la durée, et accompagnent le projet tout au long de sa vie, prenant une forme souple et évolutive. En effet la participation, l'information et la formation des différents acteurs sont nécessaires pour que les principes qui sous-tendent le caractère « durable » du projet soient réellement assimilés, acceptés et intégrés, à la fois :

- au niveau des orientations fixées par le décideur (et ses partenaires) s'agissant de l'aménagement et de la gestion,
- et dans la vie et les pratiques quotidiennes de chaque citoyen de Beauséjour.

#### 2. Social

La Charte du Citoyen de Beauséjour voulue par la ville de Sainte-Marie sur proposition de CBo Territoria entend prendre en compte ces objectifs de réinvestissement et de ré-humanisation de l'espace urbain, et concomitamment, de recentrage des politiques publiques sur le développement humain. La charte prolonge la direction commune impulsée en phase projet, dans le domaine de la solidarité et de la co-responsabilité :



L'objet est de rappeler les devoirs de chacun et la responsabilisation que requiert le privilège d'habiter Beauséjour, sur lequel les collectivités mettent à disposition un cadre de vie exemplaire (plus complexe en terme de montage, plus coûteux en terme d'investissements de départ) ; s'inscrire dans ce projet exemplaire, c'est faire le choix de se comporter en citoyen responsable (chacun avec ses propres ambitions et moyens).

#### Les citoyens de Beauséjour adhèrent et s'engagent

En contrepartie des droits qui lui sont conférés et des engagements pris par la ville, le citoyen qui entend vivre à Beauséjour (y résider, y travailler, s'y détendre ou y trouver un service...) a des devoirs, une sorte de responsabilité collective. L'expression de cet engagement réciproque pourra prendre des formes et intensités variables sur la base d'un dénominateur commun, intangible :

#### 1. Adhérer aux valeurs du Quartier Beauséjour et aux objectifs et engagements collectifs ci-après

Le futur citoyen de Beauséjour doit faire « acte de candidature » et souligner son engagement et celui de sa famille en faveur du développement durable et d'une nouvelle gouvernance urbaine (lettre de motivation, concours de dessins d'enfants, poèmes,...).

#### 2. Sur le plan social/sociétal et culturel : participer activement au « mieux vivre ensemble » et à l'édification de l'« esprit du quartier »

Respecter la liberté des autres, accepter leurs différences, vivre en harmonie avec ses voisins, cultiver la solidarité, la fraternité et l'entraide, communiquer/dialoguer avec les autres, participer à la vie de sa ville et de son quartier, s'engager concrètement dans les instances locales...

#### 3. Sur le plan environnemental :

#### Préserver l'environnement par une attitude citoyenne et des gestes quotidiens, consommer moins et mieux, diminuer son empreinte écologique

Suivre et limiter sa consommation d'eau de 30%, produire moins de déchets et participer au recyclage et au tri sélectif, ne pas jeter de déchets en dehors des contenants prévus à cet effet, limiter l'usage de produits dangereux, limiter sa consommation d'énergie de 30%, utiliser des énergies renouvelables, utiliser les lieux prévus par la Ville pour les besoins de ses animaux de compagnie, ne pas laisser tourner son moteur quand on est à l'arrêt ou qu'on quitte sa voiture afin de contribuer à la qualité de l'air ; pour les entreprises réaliser un bilan carbone ...

#### 4. Sur le plan de la mobilité et des déplacements : limiter l'usage de la voiture au profit des transports collectifs et des modes doux de déplacement

Si l'on utilise une voiture, préférer un véhicule électrique ou hybride, en voiture adopter une conduite douce et s'assurer que son véhicule ne produit pas un niveau sonore trop important, respecter le « code de la rue » (à Beauséjour les piétons et les deux roues ont la priorité sur les voitures), utiliser le plus possible les TC pour les trajets moyenne/longue distance ou le covoiturage ou encore l'auto partage ou la location de véhicules propres ; pour les déplacements de courte distance privilégier le vélo ou la marche ; pour les entreprises, réaliser un plan de déplacement d'entreprise ...

## BEAUSEJOUR AU SEIN DU DISPOSITIF PARTICIPATIF COMMUNAL : LE VOLET EXPERIMENTAL

**A ce jour, le site de Beauséjour n'est pas répertorié dans le dispositif participatif communal.**

**Malgré les quelques habitants occupant le site (principalement autour du collège et dans la zone non urbaine qui jouxte la ravine La Mare), Beauséjour, futur quartier durable, n'est pas encore érigé en secteur; il sera sans aucun doute d'ici quelques mois par la force des choses, avec au passage une probable recomposition des secteurs mitoyens en interrelation: Bois-Rouge, Grande-Montée/Rivière des Pluies et Duparc.**

**La question première :** comment trouver le bon équilibre entre la légitimité des élus dans leur pouvoir de décision, qui est la bad'expression citoyenne ?

Concrètement, loin de remettre en cause le rôle des élus, il s'agit au contraire de l'accompagner et de le renforcer avec des phases d'information, de concertation, de participation et de large débat public. Ainsi le rôle des élus sera bien de penser la ville, de la construire et de la faire vivre avec les habitants. En d'autres termes d'intervenir ensemble dans la réalisation d'un bien commun et de l'intérêt général.

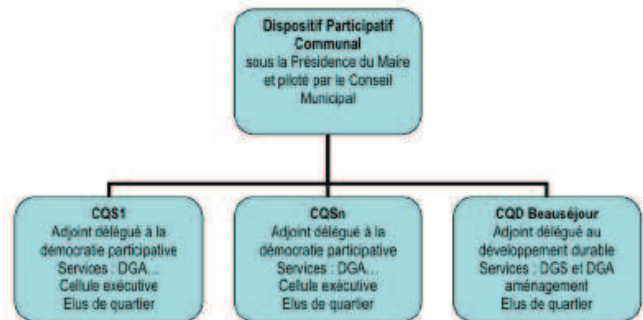
Le rôle à jouer par le processus participatif de Beauséjour est clairement d'expérimenter, d'évaluer, de construire une éthique, une culture et une pratique de la concertation pour la ville de Sainte-Marie ; ce qui en l'occurrence s'avère une chance avec un quartier durable totalement nouveau, avec de nouveaux habitants et une nouvelle charte du citoyen qui pose les bases de la co-responsabilité dans la vie du quartier.

### La concertation met en scène trois types d'acteurs :

- les élus municipaux (voire communautaires et supra-);
- les acteurs locaux, dont la population ;
- les personnes en charge de la préparation et de la mise en oeuvre des décisions politiques, qui sont principalement les services de la Ville (et des autres collectivités supra-)

**Les élus** détiennent le pouvoir d'arbitrage et de décision. Ils sont les garants de l'intérêt général, qui doit être recherché et débattu de façon collective. La concertation doit enrichir ce processus en permettant aux élus concernés d'ajouter l'avis des acteurs locaux afin d'éclairer leurs choix et leurs initiatives.

**Les acteurs locaux**, qu'il s'agisse d'institutions, d'organismes ou d'individus, ont une connaissance et une pratique du territoire. Ils en sont également coproducteurs et coresponsables. Leur participation doit accroître l'efficacité de l'action communautaire en l'adaptant le mieux possible aux besoins collectifs. Cette participation doit également leur permettre de s'impliquer plus fortement sur l'avenir et la gestion du territoire. Il est donc important de recueillir leurs attentes et leurs propositions et de les intégrer dans l'élaboration et la mise en oeuvre de l'action municipale.



### Le terme générique d' « acteurs locaux » regroupe en fait :

- les habitants ;
- les acteurs socio-économiques ;
- les utilisateurs des lieux/équipements (usagers des transports en commun, consommateurs d'eau, étudiants, clients, employés, patients,...) ;
- les associations « territoriales » (associations d'habitants, de locataires, de commerçants, MJC, ... ) ;
- les associations à vocation thématique (associations pour la promotion du vélo, associations familiales, association de consommateurs, culturelles, ... ) ;
- les institutions ou organismes à vocation thématiques (rectorat, police, office HLM, chambres consulaires, ...).

Le rôle principal des services municipaux (et autres supra-) est d'éclairer les choix et de mettre en oeuvre les projets des élus. Afin d'enrichir ces missions, la Ville doit développer, au sein des services, une culture, une ingénierie et une pratique de la concertation qui favorisent la prise en compte des avis et propositions, tant des élus municipaux (et autres supra-) que des acteurs locaux.

**Lors de ses processus de concertation**, la ville pourrait faire appel à un médiateur. Le médiateur est une personne extérieure aux trois types d'acteurs évoqués précédemment. Sa neutralité en fait le garant du débat public. Il peut parfois jouer le rôle d'interprète, de « traducteur », d'intermédiaire. Il peut ainsi aider les acteurs à dialoguer et à débattre.

### Bibliographie :

ELABORATION D'UNE CHARTE DU CITOYEN, ZAC Beauséjour/Sainte-Marie, CBo Territoria  
Aster Conseil, Management, Action publique - E.philippe.buchberger@izi.re